# Programme national contre la pauvreté : bilan en demi-teintes

7 septembre 2018, Berne

Une conférence a clôturé le 7 septembre 2018 le premier Programme national contre la pauvreté 2014-2018.

Dans leur déclaration commune, la Confédération, les cantons, les villes et les communes écrivent leur satisfaction sur le travail effectué en cinq ans. Le Programme «a élaboré des bases solides en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté, identifié et encouragé de bonnes pratiques, mis en réseau les acteurs compétents et diffusé des informations à leur intention.»

Il reste toutefois beaucoup à faire puisque le taux de pauvreté en Suisse s'élève à 7.5%, soit 615'000 personnes, dont 108'000 enfants. Les pistes d'action de la tranche 2019-2024 du Programme national :

- Soutenir les jeunes vulnérables, notamment au début de leur formation professionnelle et lors de leur entrée sur le marché du travail.
- Soutenir les personnes menacées par la pauvreté à travers l'amélioration de leurs compétences de base et de leurs qualifications professionnelles.
- Favoriser l'implication et la participation des personnes touchées par la pauvreté dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté.
- Soutenir les familles défavorisées.

Lors de cette conférence nationale, l'intervention de Pierre-Yves Maillard a mis quelques grains de sable dans ce discours consensuel. Il a d'abord souligné que «les politiques sociales ne peuvent aujourd'hui plus se réduire à des aides en cas d'absence de revenu, mais doivent offrir, à des couches croissantes de la population, des aides en complément de salaires insuffisants.» Pour le conseiller d'Etat vaudois qui s'exprimait au nom de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales, la Confédération a un rôle à jouer dans la lutte contre la pauvreté, pas seulement au niveau de l'analyse et de l'information, mais avec des mesures concrètes. Parmi celles énumérées par le ministre, citons-en deux :

- Une modification structurelle de l'économie doit être imaginée puisque les **salaires** sont devenus insuffisants pour couvrir le minimum vital de couches croissantes de la population.
- Les inégalités de traitement doivent être supprimées dans l'accès aux prestations de l'**assurance invalidité**. Sur la base d'un exemple fictif, un cadre et un manœuvre dans la construction victimes du même accident seront en effet traité différemment par l'assurance fédérale. Le premier recevra une demi-rente AI, le deuxième aucune rente et il sera transféré à l'aide sociale assumée par les cantons.

Autre point de vue qui va dans le même sens, celui **Caritas** pour qui il faut changer de perspective dans la politique de lutte contre la pauvreté: «Le Conseil fédéral continue de penser que la pauvreté en Suisse doit être combattue par l'aide sociale et est donc l'affaire des cantons et des communes. Ce point de vue doit être corrigé d'urgence. L'aide sociale ne peut répondre aux problèmes structurels. La politique de lutte contre la pauvreté doit prévenir la pauvreté, elle doit investir spécifiquement dans la formation, la politique de l'enfance et de la famille, et dans le marché du logement.»

Interventions et déclaration